

Lettre aux porteurs

Paris, le 30 juillet 2024

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes porteurs de part(s) du fonds commun de placement Eiffel Credit Opportunities UCITS géré par Eiffel Investment Group et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Quels changements vont intervenir sur votre FCP ?

Dans une optique de rationalisation de la gamme d'OPC gérés par Eiffel Investment Group et afin de permettre à l'investisseur de bénéficier d'un process de gestion plus sélectif en matière d'analyse extra financière nous souhaitons vous informer de notre décision de procéder à la fusion/absorption du FCP Eiffel Credit Opportunities UCITS (« l'OPCVM Absorbé ») par un FCP non-approuvé en Suisse (« l'OPCVM Absorbant »), dont le gestionnaire financier est également Eiffel Investment Group.

Bien que la stratégie d'investissement et le profil de risque des deux OPCVM soient similaires, le profil de rendement/risque tend à augmenter en raison de la capacité du gérant de l'OPCVM absorbant à recourir à des dérivés en couverture et en exposition. La principale différence entre les deux fonds en matière de gestion concerne la stratégie d'investissement et notamment la prise en compte d'une approche extra financière plus marquée dans la stratégie d'investissement du FCP non-approuvé en Suisse. Le SRI reste inchangé.

A la lumière de ces éléments, la société de gestion estime que la fusion est de nature à promouvoir les intérêts des porteurs. En échange des parts de « l'OPCVM Absorbé », vous recevrez dans le cadre de cette fusion des parts de « l'OPCVM Absorbant ».

<u>Parts du Fonds Absorbé</u> <u>(Eiffel Credit Opportunities UCITS)</u>	<u>Parts du Fonds Absorbant</u> <u>(FCP non-approuvé en Suisse)</u>
Parts I EUR : FR0013527587	Parts I EUR – FR001400MZE3
Parts SI EUR : FR0013527595 Parts SI CHF : FR0013527629 Parts SI USD : FR0014001IA5	Parts F EUR – FR001400MZD5

Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

L'opération de fusion entrera en vigueur 02/09/2024 sur la valeur liquidative du 30/08/2024.

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts à partir du 16/08/2024 à 12h30 jusqu'au 30/08/2024, date de l'opération de fusion. Le fonds ayant une valorisation hebdomadaire, la dernière valeur liquidative du fonds sur laquelle

pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion sera celle du 16/08/2024 calculée le 19/08/2024.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 16/08/2024.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement/risque** : Oui
- **Augmentation du profil de risque** : Non
- **Augmentation potentielle des frais** : Oui

Ampleur de l'évolution du profil de risque de rendement/risque



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Il n'y aura pas d'impact fiscal immédiat au regard de la neutralité fiscale en cas de fusion. Cependant la situation fiscale des porteurs de l'OPVM Absorbé est susceptible d'évoluer à la suite de l'opération de fusion, en cas de rachat et/ou de conversion, en fonction de leur pays de résidence, de leur domicile ou de leur nationalité. Vous trouverez de plus amples informations en annexe de la présente lettre. Les porteurs de l'OPVM Absorbé sont invités à contacter leur conseiller fiscal habituel pour prendre connaissance des conséquences de la fusion sur leur situation fiscale.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds ?

Voici les principales différences entre votre fonds actuel et votre futur fonds.

	Avant <i>Eiffel Credit Opportunities UCITS</i>	Après <i>FCP non-approuvé en Suisse</i>
Acteurs intervenant sur le fonds		
CAC	PWC	Deloitte & Associés
Régime juridique et politique d'investissement		
Classification	Obligations et autres titres de créances internationales	Obligations et autres titres de créances libellés en euro
Objectif de gestion*	L'objectif du FCP est de fournir à ses investisseurs une appréciation de leur investissement sur la durée de placement recommandée de 3 ans minimum, en investissant directement ou au travers d'instruments financiers dérivés sur le marché du crédit, tout en intégrant des	L'objectif du FCP est de fournir une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence sur l'horizon de placement recommandé de 3 ans minimum, à travers une gestion active du risque de taux d'intérêt et de crédit. En intégrant des

	critères extra-financiers (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Il sera géré activement, la composition du portefeuille étant laissée à la discrétion du gérant financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. Le FCP cherche à réaliser une performance brute annualisée supérieure à €STR +300 points de base, diminuée des frais de gestion propres à chacune des parts (soit une performance nette annualisée supérieure à une performance nette annualisée supérieure à l'€STR + 215 points de base pour la part I-EUR et une performance nette annualisée supérieure à l'€STR + 230 points de base pour les parts SI-EUR, SI-CHF et SI-USD.	critères extra-financiers (Environnement, Social, Gouvernance) liés aux émissions carbone dans le processus de sélection et d'analyse, le FCP investira minimum 75% de son actif net dans des titres à « haut rendement » directement ou au travers d'instruments financiers dérivés sur le marché des obligations d'entreprises. Ainsi, le FCP cherche à réaliser une performance nette annualisée supérieure à l'indice de référence Bloomberg Pan- European High Yield Index [LP01TREU Index]. Le FCP promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance conformément à l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 (« Règlement SFDR »).
Indicateur de référence	€STR (indicateur de performance a posteriori)	Bloomberg Pan-European High Yield Index [LP01TREU Index].
Approche extra-financière		Contrairement au fonds Eiffel Credit Opportunities UCITS, le fonds non-approuvé en Suisse intègre dans sa sélection des émetteurs un critère supplémentaire avec l'évaluation de l'intensité carbone et dispose d'un taux de sélectivité de 30% (vs 20%).

Modification du profil de rendement/risque			
	<u><i>Eiffel Credit Opportunities UCITS</i></u>	<u><i>FCP non-approuvé en Suisse</i></u>	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	Risque d'exposition aux pays de l'OCDE : [75% ; 100%]	Risque d'exposition aux pays de l'OCDE : [90% ; 100%] Risque d'exposition aux titres dont la notation est inférieure à CCC+ : [0 ; 15%]	- +
Risques classés des évolutions les plus importantes sur le portefeuille aux évolutions les moins importantes.	Risque lié à la sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt : [-4 ; 10] Risque lié aux produits dérivés ou intégrant des dérivés (couverture) : [0 ; 100%] Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres : oui	Risque lié à la sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt : [0 ; 8] Risque lié aux produits dérivés ou intégrant des dérivés (couverture et exposition) : [0 ; 100%] Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres : non	+ + -

Frais			
	<u>Eiffel Credit Opportunities UCITS</u>	<u>FCP non-approuvé en Suisse</u>	
Frais de gestion financière	Parts I EUR : 0,85% TTC maximum Parts SI EUR : 0,70% TTC maximum Parts SI CHF : 0,70% TTC maximum Parts SI USD : 0,70% TTC maximum	Parts R EUR : 1.10% TTC maximum Parts I EUR : 0.60% TTC maximum Parts F EUR : 0.10% TTC maximum Parts	↓
Frais de fonctionnement et autres services		0.20% TTC maximum	
Commission de surperformance	15% maximum TTC de la performance du FCP au-dessus d'une performance annuelle supérieure à : <ul style="list-style-type: none"> • l'€STR + 215 points de base pour la part I-EUR, • l'€STR + 230 points de base pour les parts SI-EUR, SI-CHF et SI-USD , si la performance du FCP est positive.	10% TTC de la surperformance du FCP après frais de gestion et frais de fonctionnement par rapport à son indice de référence Bloomberg Pan European High Yield (LP01TREU Index) si la performance est positive.	↓
Commission de souscription non acquise au FCP	Parts I EUR : 0% Parts SI EUR : 0% Parts SI CHF : 0% Parts SI USD : 0%	Part F EUR : 5% maximum TTC Part I EUR : 1.5% maximum TTC Part R EUR : 1.5% maximum TTC	↗

Modalités de souscriptions/Rachats		
	<u>Eiffel Credit Opportunities UCITS</u>	<u>FCP non-approuvé en Suisse</u>
Fréquence VL	Hebdomadaire	Quotidienne
Plafonnement des rachats*	Plafonnement à hauteur de 10%	Plafonnement à hauteur de 5%
Centralisation des ordres	Vendredi avant 11h	Chaque jour avant 11h
Montant minimum de souscription initiale	Parts I EUR : 10 parts Parts SI EUR : 200 parts Parts SI CHF : 200 parts Parts SI USD : 200 parts	Parts F EUR : 10 000 000€ Parts I EUR : 100 000€ Parts R EUR : 100€ / 1part

Informations pratiques		
	<u>Eiffel Credit Opportunities UCITS</u>	<u>FCP non-approuvé en Suisse</u>
Dénomination		
ISIN	Parts I EUR : FR0013527587 Parts SI EUR : FR0013527595 Parts SI CHF : FR0013527629 Parts SI USD : FR0014001IA5	Parts R EUR – FR001400MZFO Parts I EUR – FR001400MZE3 Parts F EUR – FR001400MZD5
Devise de la part	Euro/Franc Suisse/US Dollar	Euro

*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 24/07/2024.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Si cette opération vous convient, vous n'aurez aucune démarche à effectuer et vous deviendrez donc porteur de part de l'OPCVM Absorbant. Si cette opération ne vous convient pas, nous vous rappelons que vous disposez de la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts du FCP à tout moment et jusqu'à l'issue de l'opération, sous réserve de la période de sortie sans frais.

Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel ou de votre distributeur.

L'opération sera réalisée par voie d'absorption de l'OPCVM Absorbé par l'OPCVM Absorbant, opération au terme de laquelle l'OPCVM Absorbé se trouvera dissout de plein droit sans liquidation, l'ensemble de ses actifs et passifs étant automatiquement transféré à l'OPCVM Absorbant en contrepartie de l'émission et de l'attribution aux porteurs de l'OPCVM Absorbé de nouvelles actions de l'OPCVM Absorbant, comme indiqué dans le tableau ci-avant.

Tout revenu couru relatif à l'OPCVM Absorbé au moment de la fusion sera inclus dans le calcul de la dernière valeur liquidative unitaire de l'OPCVM Absorbé et sera comptabilisé après la fusion dans la valeur liquidative unitaire de l'OPCVM Absorbant.

Les documents relatifs à l'opération (projet commun de fusion, prospectus, DIC, rapports périodiques, accords dépositaire) sont mis gratuitement à la disposition des porteurs au siège social de la société de gestion Eiffel Investment Group - 22 rue de Marignan - 75008 PARIS. Le prospectus et les Documents d'Informations Clés relatifs à l'OPCVM Absorbant ne seront pas modifiés en conséquence de la fusion.

Les porteurs de l'OPCVM Absorbé sont invités à lire attentivement le prospectus de l'OPCVM Absorbant disponible sur le site internet www.eiffel-ig.com ou à en faire la demande auprès de la société de gestion à l'adresse suivante : EIFFEL INVESTMENT GROUP – Département Marketing – 22 rue de Marignan – 75008 PARIS ou par e-mail : contact@eiffel-ig.com.

Un rapport d'audit sur l'opération de fusion sera préparé par le commissaire aux comptes et sera disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Le prospectus, les feuilles d'information de base, le règlement ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Agent payeur en Suisse

Banque Cantonale de Genève, Quai de l'Île 17, CH-1204 Genève.

Annexe : Informations relatives au calcul de la parité d'échange

Le jour de la fusion, la parité d'échange sera calculée sur la base de la valeur liquidative de chacune des parts de l'OPCVM Absorbé, précédant la date effective de fusion selon la table de concordance suivante :

Eiffel Credit Opportunities UCITS (OPCVM Absorbé)	FCP non-approuvé en Suisse (OPCVM Absorbant)
Parts I EUR – FR0013527587	Parts I EUR – FR001400MZE3
Parts SI EUR – FR0013527595	Parts F EUR – FR001400MZD5
Parts SI CHF – FR0013527629	Parts F EUR – FR001400MZD5
Parts SI USD – FR0014001A5	Parts F EUR – FR001400MZD5

INFORMATIONS SUR LE CALCUL DE LA PARITE D'ECHANGE

A la suite de la fusion, vous recevrez un nombre de parts du FCP non-approuvé en Suisse en échange des parts de votre ancien FCP EIFFEL CREDIT OPPORTUNITIES UCITS, calculé sur la base de la valeur d'échange définie ci-après.

A titre d'exemple, les valeurs liquidatives des parts I des deux OPCVM ont été évaluées sur les derniers actifs connus au 31/05/2024 :

Cas des parts I :

	EIFFEL CREDIT OPPORTUNITIES UCITS : Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part I EUR	4 596 126.79 €	448	10 259,21 €

	FCP NON-APPROUVE EN SUISSE : Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part I EUR	10 000 €	1	10 000,00 €

Cas des parts SI :

	EIFFEL CREDIT OPPORTUNITIES UCITS : Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part SI EUR	4 408 937.67 €	427.512	10 313,01 €
Part SI CHF	161 706.99 €	16	10 106.68 €
Part SI USD	162 890.75 €	15.902	10 243,41 €

	FCP NON-APPROUVE EN SUISSE: Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part F EUR	10 000 €	1	10 000,00 €

A titre indicatif illustratif, si l'opération avait eu lieu le 31/05/2024, la parité d'échange (soit le rapport entre la valeur liquidative de l'OPCVM Absorbé et la valeur liquidative de l'OPCVM Absorbant) aurait été pour chacune des parts :

	Parité d'échange
Part I EUR	1,0259
Part SI EUR	1,0313
Part SI CHF	1,0106
Part SI USD	1,0243